

Bonsoir à Toutes et à Tous,

Nous avons un peu traîné pour notre AG de 2014, ceci n'a rien à voir avec les gravissimes événements du mois de janvier à Paris, mais tout simplement que nous souhaitions vous réserver une surprise. Et bien il n'y en aura pas ! Quoique.....

Nous allons donc commencer par le bilan de l'année écoulée :

Les 1 et 2 février 2014 nous avons participé aux journées mondiales des zones humides aux Mées en collaboration avec diverses associations environnementales dont la Cistude qui en était l'organisatrice.

Dès le printemps nous avons commencé, avec Objectifs nature en Haute Provence, Mille et une feuilles, la Cistude, Séjour nature et la LPO à réfléchir sur l'organisation de classes découvertes de la nature, pour les enfants du canton.

Ce projet n'ayant pas eu le succès escompté au niveau du nombre de participants, il est retravaillé en collaboration avec les écoles. Nous espérons qu'il verra le jour très prochainement.

En avril 2014 nous avons travaillé sur la création du Site QVHP et maintenant celui-ci fonctionne.

Nous avons également participé à la Foire Bio franco-italienne, le 12 Octobre 2014 à Château Arnoux.

Le pays Durance Provence ayant décidé de présenter un dossier LEADER sur le thème « territoire propre zéro déchet, zéro gaspillage » nous étions présents aux 4 ateliers préfiguratifs de ce dossier avec une très forte participation des membres de QVHP. Par la suite il a été formé un groupe d'actions locales avec un comité de programmation dans lequel siège QVHP.

Ce comité de programmation est, suivant la légalité, constitué d'une majorité de membre de la société civile, le reste étant des élus.

Et, bien sûr, nos fils rouges :

- La création de la SCIC CRiiPER et
- La deuxième décharge du département

Concernant la CRiiPER, sa naissance officielle a eu lieu le 22 octobre 2014 et son baptême le 14 novembre 2014 dans la salle des fêtes de Château Arnoux en présence de Joël Spiroux de Vendomois, président du CRIIGEN qui est son parrain.

Cette expérience innovante et actuellement unique nous a pris énormément de temps et d'énergie « durable évidemment »

Je tiens à vous rassurer, l'enfant se porte bien avec de belles perspectives d'avenir. Nous avons été reconnus par la société scientifique ainsi que par les institutions professionnelles comme des porteurs d'espoir au niveau économique induisant de ce fait des créations d'emplois.

Maintenant, venons-en à ce qui vous intéresse le plus :

Les Parrines :

Avant d'en faire la rétrospective, je tiens quand même à vous informer que ne souhaitant pas critiquer sans apporter de solutions positives, nous avons entrepris d'importantes recherches concernant la méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM), pour diminuer les déchets. Ceci nous a pris du temps, des déplacements (salon biogaz à Paris, salon Pollutec à Lyon entre autres) et de l'énergie. Ainsi nous pensons être parvenus à un résultat fort intéressant.

Oui je sais, je sais, je sais...vous allez me dire qu'un méthaniseur ça pue et vous avez raison, un méthaniseur ça empeste, ça pollue, si... sa conception est mal adaptée aux besoins locaux comme : usine de tri mécano biologique, stockage important en extérieur, gestion à trop grande échelle, noria de camions, etc.....

Comme vous êtes tenaces, vous allez encore me dire « les digestats sont polluants et il faudra les mettre en décharge. » Vous avez encore raison, ces digestats sont excessivement polluants si, comme dans la plupart des cas, les déchets ne sont pas hygiénisés avant d'entrer dans le méthaniseur et si après fermentation en anaérobie (sans oxygène), ils ne sont pas compostés avec des déchets verts en milieu aérobie (avec oxygène). S'ils sont répandus en l'état, sur des terres agricoles sans humus, les azotes ammoniacales vont immédiatement percoler à travers les sols, jusqu'aux nappes phréatiques qui seront irrémédiablement polluées.

Compte tenu de ces réflexions nous sommes arrivés à la conclusion que le Pays Durance Provence aurait besoin d'un méthaniseur de petite capacité suffisante pour absorber les FFOM du SMIRTOM après un tri efficace par la population et des circuits courts. Ensuite les digestats seront retravaillés en milieu aérobie afin de produire un compost de qualité après digestion des mauvaises bactéries.

Maintenant la rétrospective 2014:

Le 24 janvier 2014, QVHP dépose un recours gracieux tendant au retrait de l'arrêté préfectoral, portant prorogation de la DUP du 5 décembre 2009. La réponse de la préfecture du 2 avril 2014 fait état d'un rejet pur et simple « bottant en touche » « circulez y a rien à voir ».

Le 11 février 2014 nous participons à la réunion publique d'ouverture de la commission d'enquête où en un quart d'heure (temps officiellement imparti) nous mettons à mal les 460 000€ d'étude d'ANTEA.

Le 9 mars 2014 nous organisons avec Sauvegarde des Parrines, Mille et une feuilles, Séjour Nature, et Volontés Citoyennes, une balade avec pique-nique sur le site des Parrines. Vous étiez 120 à nous suivre.

Le 27 mai 2014 suite à la réponse de la préfecture du 2 avril, nous engageons auprès du tribunal administratif de Marseille une demande d'annulation de l'arrêté du 25 novembre 2013 portant prorogation de la DUP.

Le 12 juin 2014 : réunion publique à Château Arnoux pour réfléchir ensemble sur les conclusions de la commission d'enquête. Je ne reviendrai pas sur le millier de pages qu'il a fallu étudier. A ce propos je tiens à apporter une précision importante : Mr Hériakian, Président des commissaires enquêteurs, siégeant dans le 04, a été définitivement mis au placard à la suite du résultat de cette enquête non conforme aux souhaits du SYDEVOM.

Le 14 juin 2014 : Gérard De Meester déposant une motion au conseil général, il a été décidé avec Sauvegarde des Parrines, Volontés Citoyennes et ADVM d'organiser une manifestation de soutien avec bonnets verts et chant des partisans dans l'enceinte du Conseil Général. A ce propos il y a lieu de noter :

Les actions héroïques de Philippe Houbart, s'emparant de la parole lors de notre sortie, pour déclamer tel un tribun romain « nous ne vous laisserons pas faire ! » et de notre doyen Raymond Guillermin qui est resté stoïquement seul après notre évacuation, debout bras levé jusqu'à ce que Gilbert Sauvan daigne lui donner la parole.

Le 14 juillet 2014, nous sommes allés en délégation à Dignes lors de la cérémonie commémorative de la prise de la Bastille, interpellé Madame Le Préfet sur le sujet.

Le 17 juillet 2014, suite aux propos du préfet disant que la santé et la sécurité publique n'étaient pas de son fait, étant entendu qu'elle n'a qu'un rôle administratif, nous avons donc décidé de faire un référé auprès du Tribunal administratif. Demandant la suspension des travaux en attendant le jugement définitif, afin de défendre l'intérêt général, ce que le préfet nous dit ne pas pouvoir faire.

Il est de coutume qu'un référé suspension soit jugé au plus tard dans le mois qui suit son dépôt. Tenant compte des vacances judiciaires nous devions passer dans le courant du mois de septembre 2014. Ce référé a été repoussé à la première quinzaine d'octobre puis, encore ajourné jusqu'au 17 décembre pour être reporté à nouveau au 20 janvier et enfin... au 6 février 2015. Nous avons été informés la veille vers 18 heures que le tribunal ajournait une fois de plus ce jugement à une date non définie !!! A 18 h 45 notre avocat a été avisé que le jugement avait été rendu (donc le 5) sans débat contradictoire et sans que Madame Le Préfet nous ait fourni ses conclusions (ce qui est totalement illégal).

Je vous cite donc une partie des attendus ainsi que les conclusions du jugement :

3. Considérant qu'au soutien de sa demande de suspension, la requérante fait valoir que les travaux sont imminents, dès lors que le Sydevom a sollicité l'autorisation d'exploiter l'installation de stockage de déchets non dangereux, laquelle fait l'objet de la prorogation litigieuse pour une période de cinq ans de la durée de validité de la déclaration d'utilité publique ; que toutefois l'association requérante précise que, si le 6 mars 2014, le préfet des Alpes-de-Haute-Provence a autorisé le Sydevom à défricher la parcelle, « l'autorisation d'exploiter ne lui pas encore été délivrée » ; qu'en outre, il n'est pas établi, ni même soutenu par l'association, que les travaux déclarés d'utilité publique, auraient débuté et qu'ils emporteraient des conséquences difficilement réversibles ; que

Ces travaux peuvent débuter à partir du 19 février c'est-à-dire dans 6 jours.... **si cela n'est pas une urgence ???**

D'autre part l'arrachage de 17 hectares d'arbres dont certains pluri-centenaires ont botaniquement des conséquences irréversibles pour la faune et pour la flore.

Quant aux tirs de mines dans la zone létale de la conduite d'éthylène (tel que constaté dans le rapport des commissaires enquêteurs) ce n'est effectivement pas irréversibles c'est tout simplement définitif !

En conséquence de quoi, le référé est rejeté sur la forme puisque n'ayant pas urgence et donc le fond n'est pas jugé !

On ne fera pas le déballage des 1000 pages de dangers relevés par les commissaires enquêteurs, cela prendrait au moins 24 heures !

Madame Patricia Willaert, Préfet des Alpes de Haute Provence, Monsieur le Premier Conseiller Fédi, Magistrat du Tribunal Administratif de Marseille, désigné par le Président du Tribunal Administratif, ont forcément, en personnes consciencieuses, lu les quelques 1000 pages du rapport d'enquête. Ils sont donc au courant que ce projet qui va à l'encontre de l'intérêt public est un projet dangereux pouvant entraîner des accidents irrémédiables.

Pour le cas où de tels accidents se produiraient, Madame Patricia Willaert et Monsieur le premier conseiller Fédi seraient irrémédiablement coupables d'assassinats car « quand on sait on ne doit pas se taire sous peine d'être complice et criminel ». Dans ce cas, ils devraient être jugés par le peuple et non pas par une justice laxiste et très certainement non-indépendante. Il sera temps à ce moment-là de reconstituer les tribunaux d'exception des résistants de la libération de la France.

Nous vous précisons que, fait très aggravant, Monsieur FEDI est directeur adjoint de l'institut Jean Boulouis qui prépare aux concours administratifs avec option sanitaire et sociale.....

Faut-il en arriver à ces extrêmes ou d'autres solutions sont-elles encore possibles ?

Je vous laisse libres juges des décisions à prendre, ensemble dans l'intérêt des populations, de la planète, du département et de nos portes monnaies.

Le président des Etats Unis (1923-1929) Calvin Coolidge disait : « Le prélèvement d'impôts au-delà du strict nécessaire constitue un vol légalisé » !

On doit dès à présent réfléchir tous ensembles aux actions à mener très rapidement et principalement avant les élections départementales, même si ces actions doivent devenir violentes, car n'oubliez pas que vous êtes les employeurs des candidats que vous allez élire.

Ce déni de justice et de démocratie nous oblige à déclarer la guerre aux terroristes de la coalition juridico-politico-financière et à tous ses représentants désignés ou élus qui :

- une fois en poste oublient leurs promesses pour obéir aux dictats des partis, eux-mêmes aux ordres de la finance totalitaire et ravageuse,
- ou encore plus grave, se vendent en échange d'une délégation financièrement lucrative ou une vice-présidence ou tout autre arrangement entre complices.

Je pense qu'en partenariat avec toutes les associations environnementales indépendantes d'Europe, nous devons organiser la résistance sous toutes ses formes et pour cela nous devons, à notre niveau déjà, nous constituer en ZAD si vous êtes d'accord.

N'oublions pas que Nelson Mandela a dû prendre les armes pour obtenir le prix Nobel de la paix.

Nous espérons tellement vous apporter la bonne surprise de l'enterrement définitif de ce projet suite à l'illégalité de la prorogation de la DUP que nous sommes indubitablement déçus comme vous pouvez l'entendre, déçus mais encore plus combatifs.

Je vous informe aussi que le 19 aout 2014 suite à notre dépôt au tribunal administratif, la préfecture a pris un arrêté portant prorogation du délai d'instruction de 6 mois qui se termine le 18 février 2015, dans 5 jours.

Voilà tout ce que j'avais à vous dire sur les Parrines.

Nos projets d'actions pour 2015 :

Les combats continuent sur le Pays Durance Provence avec très certainement des tables rondes d'informations et de dialogues.... mais il y a aussi d'autres sujets d'inquiétudes au niveau du Largue, de Géométhane à Dauphin, de l'épandage des boues à Valensole et dans la vallée de l'Asse.

Nous vous tiendrons au courant quand nous serons plus amplement informés.

Nos projets sont :

- Faire le tour des communes pour sensibiliser les élus du Pays Durance Provence au tri ainsi que d'autres communes de Haute Provence.
- Utiliser les dons des élus de Château-Arnoux pour communiquer sur le problème déchets/Parrines.
- Participer au programme C.P.N. d'Avril à Juillet auprès des écoles et éventuellement de l'association Tanière qui concerne les enfants de moins de 11 ans, le mercredi après-midi.
- Participer à la journée AGRIBIO du 23 août.
- Organiser une conférence sur la Mutagénèse avec Christian Velot s'il peut se libérer.
- Atelier sirop et liqueur (farigoulette) en partenariat avec Milles et une feuilles, à la floraison du thym.
- Sortie plantes sauvages comestibles, botaniques et insectes avec Aurélie Kriloff, au printemps.
- Sortie champignons à l'automne.

Et bien sûr nous attendons également vos suggestions et souhaits d'activités.

Maintenant nous allons passer au bilan financier et je vais laisser la parole à Jeanine qui malheureusement a décidé de quitter le bureau à la suite de cette AG.

Ensuite il y a deux personnes qui ont souhaité entrer au CA : Nathalie Lombardi et Jean Pierre Bertrand. D'autres personnes souhaitent-elles rejoindre le CA ?